

# Le succès de la cigarette électronique, casse-tête pour les autorités sanitaires

LE MONDE | 29.05.2014 à 12h34 • Mis à jour le 29.05.2014 à 18h41 | Par Laetitia Clavreul et Pascale Santi



Signe que la société les a adoptés, les termes « cigarette électronique », « vapoter », « vapoteur », viennent de faire leur entrée dans les dictionnaires Larousse et Robert, édition 2015. Vapoter, pour le Larousse, c'est « *l'action de fumer une cigarette électronique* », mais pour Brice Lepoutre, président de l'Aiduce, association d'utilisateurs, « *vapoter n'est pas fumer* ». Même dans la définition des termes, le sujet fait débat.

Pour les autorités sanitaires, le sujet est un dilemme, voire un casse-tête. A la veille de la journée mondiale sans tabac, samedi 31 mai, les études contradictoires sur l'efficacité de la cigarette électronique comme outil de sevrage ou sur son innocuité se succèdent. D'autres sont attendues.

« *De nouvelles études sont attendues, notamment auprès des jeunes. Pour l'instant, nous manquons encore de recul pour pouvoir avancer un message clair* », estime François Beck, le nouveau directeur de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Les pouvoirs publics se sont pourtant engagés à réglementer l'outil en juin. Et une directive européenne sur les produits du tabac doit être transcrite en droit français avant 2016.

## PERSONNE N'AVAIT MISÉ SUR UN TEL ENGOUEMENT

Le dilemme : éviter que la cigarette électronique ne soit une porte d'entrée dans le tabagisme. Sans trop en faire cependant car elle est devenue un moyen d'arrêter de fumer. A quoi s'ajoute la peur d'inciter à consommer un produit qui pourrait comporter des risques.

Aujourd'hui, 1,5 million de Français utilisent quotidiennement la cigarette électronique. Et près de 10 millions l'avaient testée au moins une fois fin 2013, selon l'OFDT. Lorsqu'elle est arrivée sur le marché français en 2010, personne n'avait misé sur un tel engouement.

Alors que le ministère de la santé doit présenter d'ici quelques semaines, sur demande de François Hollande, un plan national de réduction du tabagisme, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a rendu, mercredi 28 mai, un avis qui a donné lieu à d'intenses débats.

### **LE VAPOTEUR « MOINS EXPOSÉ AUX GOUDRONS »**

Au final, l'instance prend acte que la cigarette électronique « *se veut* » être une alternative au tabac. Elle doit donc être considérée comme « *un outil de réduction des risques du tabagisme* ». Car celui qui vapote est « *moins exposé aux goudrons, aux carcinogènes et autres produits toxiques du tabac* ». Les risques liés à la cigarette électronique étant, de l'avis unanime, moins grands que ceux liés au tabac, qui tue 73 000 personnes chaque année en France.

Mais au vu de son analyse de la littérature internationale, le HCSP conclut, pour l'instant, qu'il n'y a « *pas d'efficacité significativement plus importante par rapport aux substituts nicotiniques* ». Selon l'OFDT, plus de la moitié des personnes interrogées fument et vapotent à la fois, devenant ce que le HCSP appelle des « *vapofumeurs* ». Un point qui fait largement débat : nombre de vapoteurs souhaitent arrêter de fumer, les ventes de tabac ont reculé de 6,2 % en 2013, et la baisse se poursuit en 2014.

### **Lire aussi : L'e-cigarette contribue à faire baisser la consommation de tabac**

Dans un courrier, jeudi 29 mai, plus de 50 médecins et experts faisant autorité, originaires de 15 pays, demandent à l'Organisation mondiale de la santé d'encourager la cigarette électronique plutôt que de chercher à la réprimer. Le professeur Bertrand Dautzenberg, président de l'Office français de prévention du tabagisme, y voit un moyen de lancer la guerre au tabac.

### **LA VENTE AUX MINEURS D'ORES ET DÉJÀ PROSCRITE**

Pour autant, le HCSP relève aussi un risque de la « *renormalisation* » du tabagisme et de l'usage de nicotine sous toutes ses formes. Un risque d'autant plus grand que l'industrie du tabac est désormais très active sur ce produit, et que ses capacités d'influence, notamment auprès des jeunes, sont connues.

Le ministère de la santé a, avec cet avis, de quoi se réjouir : invitant les établissements publics à réglementer pour interdire le vapotage, il va dans le sens de la ligne prise par Marisol Touraine en 2013, qui avait annoncé son intention d'interdire la cigarette électronique aux mineurs ou encore dans les lieux publics, tout en reconnaissant son intérêt pour le sevrage.

## **Lire les témoignages de lycéens : [Au lycée, on vapote pour « la mode » ou « les parfums »](#)**

Un an après, la vente aux mineurs a d'ores et déjà été proscrite, dans [la loi sur la consommation dite Hamon](#). L'interdiction de fumer dans les lieux publics doit, elle, être inscrite dans la loi de santé, dont le détail sera annoncé le 17 juin, et dans laquelle il est prévu d'« interdire le vapotage selon les mêmes règles que celles des produits du tabac ».

## **POIDS CROISSANT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

La riposte ne se fera sans doute pas longtemps attendre. Les utilisateurs, vendeurs et fabricants sont de plus en plus actifs à vanter les mérites de l'objet. Des chaînes de magasins s'impliquent par exemple fort opportunément dans la journée mondiale sans tabac en offrant des cigarettes électroniques.

A priori, c'est une difficulté supplémentaire dans l'équation à résoudre. Car c'est une fois que le phénomène et ses acteurs se sont profondément installés que les pouvoirs publics se mettent à réglementer. A la Fédération addiction, qui regroupe les professionnels de la santé, on s'inquiète ainsi du poids croissant des acteurs économiques, et de leurs techniques marketing bien rodées pour vanter les produits addictifs.

## **Lire notre enquête : [E-cigarette : l'industrie du tabac contre-attaque](#)**

Mais on voit au moins un point sur lequel les autorités doivent s'appuyer. « *La réduction des risques part toujours des savoir-faire des usagers, ceux qui utilisent et expérimentent un produit. La e-cigarette a donc son intérêt, puisqu'elle part du consommateur et va vers le discours du professionnel, et pas l'inverse* », relève Jean-Pierre Couteron, son président. Mais il juge qu'il est grand temps que des outils et conseils fiables soient avancés par les pouvoirs publics.